

## Séance du conseil municipal du 9 mars 2015

### COMPTE RENDU

**Présents :** LAFAURY Y. – ARNAUD R. – REY E. – BRUN R. – BOUCHE C. – BONNETON A. – BOSSY C. - COUDERT C. – FINAND MONDUEL C. – LAI A. – LETY S.– MILAN Y. - PERRIOLAT C. - SOLETY E.

**Absents ou excusés:** DENAUD K. –

**Secrétaire de séance:** PERRIOLAT C.

Approbation du compte-rendu du 9 mars 2015

Élections départementales : Tableau des permanences au bureau de vote :

	22 Mars 2015	29 Mars 2015
7h45-11h45	<b>REY Estelle</b> SOLETY Eliane COUDERT Colette PERRIOLAT Cyril	<b>BRUN Robert</b> MONDUEL Christine LETY Suzanne PERRIOLAT Cyril
11h45-15h45	<b>LAI Alberto</b> MILAN Yann (DNAUD Karine) LETY Suzanne BONNETON Alain	<b>BOUCHE Claudie</b> BOSSY Chantal COUDERT Colette MILAN Yann
15h45-fin des opérations	<b>LAFURY Yves</b> BOSSY Chantal BOUCHE Claudie ARNAUD Romain BRUN Robert	<b>LAFURY Yves</b> REY Estelle ARNAUD Romain BONNETON Alain BOSSY Chantal

Mise en place du service commun pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’Application du Droit des Sols : à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015, la DDT n’instruira plus les documents d’urbanisme, la loi Alur met fin à la mise à disposition gratuite des services de l’État. La communauté de communes Porte de DromArdèche met en place un service commun pour l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’Application du Droit des Sols (permis de construire – déclaration préalable – permis de démolir – permis d’aménager – certificat d’urbanisme a et b). Le maire reste responsable de la délivrance et de l’exécution des actes et la mairie de la relation avec les pétitionnaires. Le service commun ADS est chargé de l’instruction des dossiers du dépôt à la notification par le Maire.

La mise en place de ce service nécessite des moyens techniques et humains (recrutement d’un chef de service et de 1.5 instructeurs dans un 1<sup>er</sup> temps). Le budget prévisionnel de fonctionnement est évalué à 150 000 €/an et en investissement pour la 1<sup>ère</sup> année à 30 000 €. Répartition du coût du service commun : 30% pour la communauté de communes et 70 % pour la commune. La contribution de chaque commune sera calculée en fonction du nombre d’actes instruit par an (estimation pour l’année 2013 : 5 104 €). L’engagement est de 3 ans.

La convention est votée à l’unanimité.

Acte d’acquisition pour les îlots de propreté : achat d’un terrain, chemin de Landrin, propriété de M. DURAND Albert, parcelle de 2 337 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 402 €. Cet achat permettra d’installer les ilots de propreté et d’aménager, dans un 2<sup>ème</sup> temps, un parking afin de permettre, entre autre, aux véhicules qui stationnent devant la porte du stade de se garer (des barrières seront installées devant le stade pour empêcher le stationnement).

Voté à l’unanimité.

Monsieur le maire a fait appel à Mme RICHARD, rédactrice juridique pour établir un acte d’acquisition, les honoraires s’élèvent à 258 € HT + 27 € à régler au service de publicité foncière. Voté à l’unanimité.

DETR pour l’aménagement de la mairie : dotation à hauteur de 25 % du montant des travaux déjà demandée précédemment mais suite à un complément d’information de la Préfecture concernant l’accessibilité, le devis d’un monte-charge sera rajouté au plan de financement. 1 abstention.

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT		149 534,48 €
DETR (25 %)		37 383,62 €
DÉPARTEMENT	Dotation 2014	10 378,00 €
	dotation 2015 demandée	25 055,00 €
PART COMMUNALE		<b>76 717,86 €</b>

Le fond de concours pourra être sollicité auprès de la Communauté de communes. Pour déposer le dossier il faut que le projet soit bien établi. S'il n'est pas accordé pour ce projet la commune pourra refaire une demande pour le projet Cœur de village par exemple.

Pour l'aménagement de la mairie, il est prévu de rénover l'étage pour installer Valloire loisirs et libérer la maison des associations qui pose problème au niveau du stationnement, de l'accessibilité à l'étage et qui n'est pas utilisée dans sa totalité.

Taxe d'aménagement pour la zone artisanale la Bouillardière : la communauté de communes a comme compétence en matière de développement économique, la création et l'aménagement des zones artisanales. Il est donc proposé aux communes concernées de reverser la somme perçue au titre de la taxe d'aménagement, qui est versée lors d'une demande de permis de construire. Convention voté à l'unanimité.

Questionnement sur le fait que les réseaux eau-assainissement et électricité ont déjà été amené sur l'artère principale de la zone. De plus, la communauté de communes a eu 2 propositions de projet de construction ; le prix est de 15 €/m<sup>2</sup> + les travaux de remblaiement (pour l'inondabilité) d'un montant de 10 000 €, un des acheteurs ne signera pas, sachant que dans d'autres zones artisanales (hors Communauté de communes) les prix sont inférieures.

Un courrier sera adressé à la Communauté de communes afin que sa position soit revue en participant aux travaux de remblaiement.

Forêt indivise : participation financière des communes pour faire une plateforme de 20m X 30m, sur la commune de Moras, qui servirait au stockage provisoire des grumes lorsque des coupes de bois seraient faites dans la forêt indivise. Du gravier serait récupéré sur un curage à St Sorlin. Le montant du devis est de 4 392 € à diviser entre les 4 communes ; participation de la commune d'Épinouze à hauteur de 21 % (réglé par la commune de St Sorlin et répartition faite en fin d'année).

EDF : disparition du tarif réglementé (tarif jaune) qui existait sur deux sites : complexes sportifs et école, il est désormais ouvert au marché public. Le SDED n'est pas prêt à faire une proposition avant la fin de l'année.

EDF, par contre, propose un gain de 15.9 %/an c'est-à-dire 931.36 € d'économie à l'école et au complexe sportif : 17 % de gain = 1 000.80 €. Contrat sur 3 ans à compter du 01/06/2015. Voté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition : entre la commune et les propriétaires des parcelles où vont être implantées des ilots de propreté, c'est-à-dire M. MENEGUZ (lieu-dit Le Mouchet) et A. BONNETON (croisement Route des Tanneurs – Chemin des Seiglières). 1 abstention : Alain BONNETON n'a pas pris part au vote.

Éclairage public : l'installation des 11 horloges a été réalisée par la Sté Mabboux, il en reste une - vers l'ancienne poste – pour laquelle il faut rajouter une armoire électrique. Une délibération doit être prise pour régler la facture, en attendant le vote du budget 2015 (cette opération n'existant pas au BP 2014). Voté à l'unanimité.

À partir du 30 mars 2015 les horloges seront opérationnelles, une info via le site, mail et affiches sera diffusée aux habitants précisant que l'éclairage public sera éteint de minuit à 5 heures de matin tous les jours sauf les vendredis et samedis pour les quartiers de la Gare et du village.

RV : Commission finance : 30 mars à 19h30

Conseil municipal : mardi 7 avril à 20h00 – vote du budget

Vente terrain devant l'ancienne poste : parcelle de 800 m<sup>2</sup> constructible (problème du coteau). Prix à estimer, voir éventuellement avec les domaines.

Travaux de voirie : la commission fera le tour de la voirie pour constater les travaux à réaliser et faire les devis.

PLU : travail sur le plan de zonage + rajout d'emplacement réservé (parking-cheminement piétons). OAP du Belvédère de Landrin : nouveau plan d'aménagement plus restreint. OAP du Bois des Soupirs : rencontre avec les propriétaires. Les emplacements réservés, prévu au POS, ne peuvent être maintenus au PLU que s'il existe un projet réel. La création de stade de foot n'est pas possible en zone agricole. Prochaine réunion prévue après les différentes concertations.

Réunions de quartiers : résultats positifs. Prochaine étape : élections des référents. Opération « village propre » le 11 avril prochain dans chaque quartier.

Ramassage des encombrants : inscription en mairie, en fonction du volume.

Boîte à linge : gain de 60 € pour l'année 2014.

SYTRAD : dettes importantes – intervention de la communauté de communes – audit du Sytrad risque de mise sous tutelle par la Préfecture.



